RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

COMMUNEDE MONTREVIL - SUR-BRÊCHE



# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation <del>« eau »</del> ICPE

relatifà : On da d'a a l'a d'a a
relatifà: la demande d'exploitation du
Panc Edien du Bel-Hérault déposé
pan la société PARCÉOLIEN DISE 1
Communes de PUCAMPS, LE QUESNEL-
AUBRY et MONTREVIL - SUR- BRÉCHE



# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Projet de la socié	re PAR	c eolie	n oise,	1	
dénomme " Punc éd	ien du	Bel-He	neult' n	eunes out	
six a enogene nectours					
le Vennitoire des c					
Aurory et Mont				CC QCCS	
THOSE ET PLONE	120010 -5	טוניי יייטט	L CUC		
En exécution de l'arrêté du 🤼 🕹	· . \ \ \	2021			
			10 0100	_	_
de Monsiour le préfet de Maday	me ea p	ou Je re	we kidis	P P	- "
ie, soussigné(e), M					-
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et	paraphé, contenai	nt feuillets	, pour recevoir pend	dant une durée de :	
, du	8 janvien	2022	au 10 gévni	en 2022	<u>.</u>
es Samedi 8 junion ?					
Jendi 10 génier 20					
			et de		
	de	à	et de	à	-
les observations du public.		signa	turo		
		, signa	lare		-
le		, de			
Première journée :					
	do	à	at da	à	

1 - Observations de M(1)

Enquête relative à :

607915PHELE - ENQUETEUR Someth 8 Juvier 222 R. N.S - pos de la tolour Mira de peude en compte ma confebrition elsoger hier for mail wife - sol - her aut it for were me le titure l'aportion un popul un la dempitation le lèsques en le sisdurente 10/2/60EL Je Pouments transmis au cominissaire onquibeur. Bernard le Conte - Vendeuil (4) lit of dolle negative de la commune de le devil lugles 10/2/12

En savoir plus

Reus & 10/10/20

Le Groupe La Poste

### éoliennes

jeudi 10 Février, 10:12

De: antoine-anquetil@laposte.net

A: eolfi-bel-herault@registredemat.fr

### Bonjour

Encore une fois, sans être contre les énergies renouvelables, je ne comprends toujours pas comment on peut poursuivre l'implantation d'éléments tels que les éoliennes sans se préoccuper des avis négatifs des habitants des communes concernées. D'autre part, malgré toutes les études montrant le gouffre financier par rapport à l'apport en énergie négligeable provenant des éoliennes, les projets éoliens se multiplient. Est-ce juste pour se donner bonne conscience? Je ne le crois pas. Est-ce que ces éoliennes "sont propres"? Là encore tout tend à démontrer le contraire.

Alors à qui profite le crime? Qui sont les véritables bénéficiaires de ce scandale d'état? Sûrement pas les riverains qui ont tous les désagréments et qui n'ont en réalité jamais le choix bien qu'on leur fasse croire le contraire. En revanche, les fabricants, les gestionnaires et les exploitants agricoles s'en mettent "plein les poches". Voilà la triste réalité. Et qui sait si certains de nos élus ne sont pas également d'heureux bénéficiaires.

Pour terminer, il faudra m'expliquer pourquoi il y a une telle concentration d'éoliennes dans les Hauts de France? Soit-disant car nous sommes dans un couloir "venteux". Je connais certaines régions de France qui sont quasiment dépourvues de ces horribles appareils. Mais pourquoi? Il n'y aurait pas de vent? C'est impossible. Je n'en veux pas à ces régions mais je trouve celà injuste. Pourquoi dans des régions comme le Midi de la France il y a si peu de ces appareils. La première raison, je pense qu'elle est liée aux nantis qui habitent ces régions et qui sont suffisamment "puissants" et pleins de relations politiques pour éviter ce genre de désagréments. Je pense également que certaines zones de ces régions ont tellement été défigurées par les promoteurs immobiliers pendant des décennies qu'ils deviennent prudents avant de succomber au rendement financier incroyable des éoliennes. (d'ailleurs il faut signaler à ce sujet que certains fonds d'investissement sont rentrés dans ce business et en général ils ne se trompent que très rarement sur leurs investissements)

Antoine Anquetil

Répondre

Transférer

Supprimer

Jeudi 10 février 2022

Bernard Le Conte 4 grande rue 60120 Vendeuil Caply 06 17 67 81 27 Bleconte60@gmail.com

Projet extension éolien Montreuil sur Breche

# **EOLIENNES CA SUFFIT!**

## TROP C'EST TROP!

# Alors que l'éolien semble inopérant :

Par son intermittence, l'ensemble des éoliennes en France est très souvent à l'arrêt quasi-complet. Ainsi, l'éolien ne permet pas la suppression des autres moyens de production. L'éolien, se surajoute et rend notre électricité très couteuse.

- PJ: Facteur de charge éolien 2012-2021 (fc-tc-nationaux-mensuels-eolien-solaire) site data gouv. La productivité de l'ensemble des éoliennes est régulièrement en dessous de 1% !!!
- PJ: Rapport RTE 2020 page 52: le 24 avril 2022 les 8000 éoliennes produisaient 124 MW (sur 16000 MW) !!! (avec 124 MW: 6 TGV seulement peuvent rouler !!!)

# Alors que l'argent des éoliennes est « mal acquis » :

Avec un prix garanti très supérieur au prix du marché, les promoteurs généralement étrangers\*, reversent une petite partie de cet argent (mal acquis) aux régions, départements, communautés de communes, mairies, propriétaires, ... ces derniers se trouvent peu à peu dépendants de cet argent « mal acquis ». (\*Payer notre électricité à des étrangers revient à dire que nous l'importons : Une ruine pour la France).

- PJ:Rapport AUBERT page 16

# Une ruine pour la France :

50% d'augmentation du prix de l'électricité en quelques années (et ce n'est pas fini !). Perte de notre excellente en électricité à cause de dépenses exorbitantes dans l'éolien inefficace !!!

# **FACTEUR DE CHARGE EOLIEN 2012-2020**

Le fc moyen est intéressant, le fc minimum est éoloquent! (fréquemment inférieur à 1%) source: data.gouv.fr (recherche google " taux de charge éoliennes 2020")

	fc_minimum	fc_moyen	fc_maximum_
mois	eolien	eolien	eolien
2020-12	4,3	33,7	75,7
2020-11	1,2	25,2	77,2
2020-10	1,5	32,9	76,7
2020-09	1,1	17,1	73
2020-08	0,90	15,8	63,1
2020-07	0,80	16,4	51,2
2020-06	<b>0,80</b>	16,6	69,5
2020-05	1,7	20,5	71,5
2020-04	0,70	18,9	73,7
2020-03	2,5	36	76,4
2020-02	6,9	49,8	80,1
2020-01	1,8	33,3	77,5
Moyenne 2020	2,02	26,35	72,13
2019-12	2,3	38	80
2019-11	3,1	28,8	74,6
2019-10	1,9	28,2	64,9
2019-09	1,7	22,8	71
2019-08	0,60	13,9	63,1
2019-07	1	14,6	51,8
2019-06	1,7	16,6	72,3
2019-05	1,2	19	58,4
2019-04	2,2	20,8	72,4
2019-03	0,70	38,8	85,5
2019-02	1,6	25,6	83,5
2019-01	5,1	26,8	76
moyenne 2019	1,93	24,49	71,13
2018-12	1,4		81,3
2018-11	2,7	26,4	67,6
2018-10	1,1	23,1	70,5
2018-09	1,3	15,6	64
2018-08	0,60		50,1
2018-07	0,80		
2018-06	0,90		
2018-05	- 0,80	15,6	
2018-04	2	21,9	60,2
2018-03	3,8		
2018-02	3,5		
2018-01	4,1	39,7	82,2
Moyenne 2018	1,92	22,78	63,05

/	fc_minimum	fc_moyen	fc_maximum_
mois	_eolien	, _eolien	eolien
2017-12	3,2	33,6	83,1
2017-11	1,8	24,4	76,8
2017-10	0,50	21,5	66,7
2017-09	1,1	17,8	74
2017-08	0,60	13,2	53,6
2017-07	1	18,4	47,4
2017-06	0,50	16,6	77,2
2017-05	1,4	16,4	54,3
2017-04	2,6	16,8	61,7
2017-03	1,6	29,5	76,1
2017-02	1,5	31,5	76,8
2017-01	2,6	23,2	75,1
Moyenne 2017	1,53	21,91	68,57
2016-12	0,5	17,5	51,2
2016-11	2,1	28,1	75,3
2016-10	1,1	16,7	47
2016-09	<b></b> 0,50	12,3	40,7
2016-08	0,60	14,3	44,7
2016-07	1,3	12,4	38,5
2016-06	0,6	13,6	43,5
2016-05	1,6	19,3	44,6
2016-04	2,5	21,8	63,2
2016-03	4,6	31,6	76,3
2016-02	5,2	40,1	83,1
2016-01	1,6	37	79,5
Moyenne 2016	1,85	22,06	57,30
2015-12	2,9	33,6	
2015-11	2,4	34,2	
2015-10	1,9	17,2	94
2015-09	2,3	23,2	
2015-08	1,8		ř – – – – – – – – – – – – – – – – – – –
2015-07	2,2	19	
2015-06	0,20		
2015-05	1,5	22	76
2015-04	0,8	÷	69,6
2015-03	1,5		
2015-02	2,2		<u></u>
2015-01	2,7		
Moyenne 2015	1,87	24,54	72,30

mais	fc_minimum	fc_moyen	fc_maximum_
mois	_eolien	_eolien	eolien
2014-12	1,4	30,6	79,3
2014-11	2,1	22,9	66,4
2014-10	0,50	18,9	78,7
2014-09	0,30	11,3	31,7
2014-08	0,80	15	58,8
2014-07	0,90	14,8	51,1
2014-06	2,3	15,5	57,3
2014-05	1,7	24,1	74
2014-04	0,90	17,5	52,3
2014-03	0,60	21,1	59,5
2014-02	9,7	44,9	79,3
2014-01	3,7	36	79
Moyenne 2014	2,08	22,72	63,95
2013-12	1	33,2	
2013-11	3,2	31,1	75,5
2013-10	2,7	27	75,5
2013-09	1,3	16,5	72,6
2013-08	0,70	12,5	32,1
2013-07	0,60	15,1	48
2013-06	2,6	20,8	
2013-05	2,1	20	56,4
2013-04	2,9	27	70,4
2013-03	3,5	23,	74.54
2013-02	2,2	28,	75,8
2013-01	3,6	23,	
Moyenne 2013	2,20	23,2	65,64
2012-12	7	40,	9 82,4
2012-11	0,80	24,	5 76,2
2012-10	0,70		7 62,6
2012-09	0,90	17,	9 78,2
2012-08	0,70	1	7 67,6
2012-07	1,:	1 17,	3 52,3
2012-06		3 19,	9 62,6
2012-05	1,2	2 18,	9 60,6
2012-04	2,		.7 82,6
2012-03	1,	and a second	,2 69,:
2012-02	2,		
2012-01	2,		,6 84,:
Moyenne 2012			

# Bilan Électrique 2020

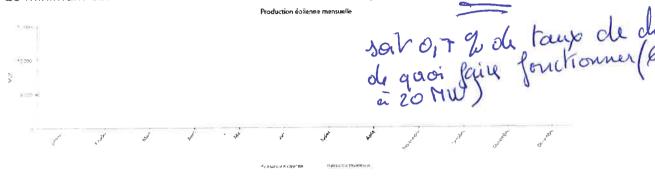




# La production éolienne mensuelle

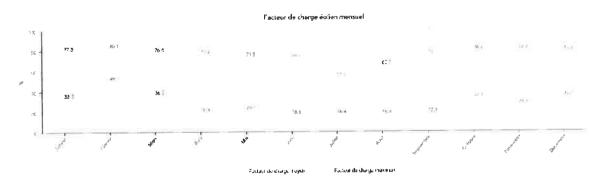
La production éolienne 2020 atteint son maximum le lundi 10 février 2020 à 18h avec une puissance de 13 409 MW, Cette puissance correspond à un facteur de charge de 72,5 %. Il s'agit d'un record historique.

Le minimum est atteint le 24 avril 2020 à 11h avec une puissance de 124 MW.



# Le facteur de charge éolien mensuel

Le facteur de charge éolien moyen s'établit à 26,35 % en 2020. Il est en hausse par rapport à 2019 (7 %).





# ||| ||| N° 1990

## ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LEGISLATURE

Enregistré à la Presidence de l'Assemblée nationale le 5 juin 2019

### **RAPPORT**

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LE PROJET DE LOI, APRÈS ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE. de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2018 (n° 1947),

PAR M. Joël GIRAUD, Rapporteur général Député

#### ANNEXE № 18

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES :
ÉNERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES
SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION
RURALE
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur spécial : M. JULIEN AUBERT Député

**— 1** —

SOMMAIRE

Pages

SYNTHÈSE

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE : L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

I. LE COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
III. LE PROGRAMME 34S SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE
III. LE PROGRAMME 174 ÉNERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES

IV. LE COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE

SECONDE PARTIE : LE SOUTIEN FINANCIER APPORTÉ PAR L'ÉTAT AUX ÉOLIENNES

I. OBJECTIFS, ORGANISATION, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- A. LES OBJECTIFS ET LES MÉCANISMES DE SOUTIEN
  - 1. Les objectifs
  - 2. Les mécanismes de soutien financier direct
  - 3. Les mécanismes de soutien indirect
- B. LES RÉSULTATS ET LES PERSPECTIVES
  - 1. Les résultats
  - 2. Les perspectives : les objectifs de la PPE

de service public de l'énergie);

- 45 milliards d'euros supplémentaires correspondent à des dépenses relatives à des contrats en cours d'exécution (éolien terrestre, 23 milliards d'euros) ou conclus mais non encore honorés (éoliens en mer posé, 22 milliards d'euros).
- de 18,7 à 36 milliards d'euros supplémentaires correspondent à l'impact budgétaire des engagements à souscrire pour atteindre les objectifs du projet de PPE.

L'addition de ces différents soutiens directs représente de 72,7 à 90 milliards d'euros (1791). À titre de comparaison, le rapporteur rappelle que la Cour des comptes a estimé, en 2012, le coût de construction initial de l'ensemble du parc nucléaire français à 72 milliards d'euros (valeur 2010), soit environ 80 milliards d'euros (valeur 2019) (1801)

La comparaison est saisissante : d'un côté de 72 à 80 milliards d'euros ont été investis dans la construction initiale d'un parc nucléaire nyant assuré 71,7 % de la production électrique en 2018. De l'autre, de 72,7 à 90 milliards d'euros vont être investis pour une fillère appelée à représenter 15 % au maximum de la production électrique en 2028.

Le rapporteur précise que ces dépenses concernent les seuls soutiens dont le coût est supporté par le budget de l'État et n'incluent pas les crédits dégagés par les collectivités territoriales pour favoriser l'accueil des projets éoliens sur leur territoire.

Le coût du soutien direct à l'éolien est donc particulièrement élevé.

Le rapporteur observe également que la structuration de ce coût est défavorable à l'État. À ce titre, il rappelle que la Cour des comptes, dans sa récente étude consacrée au soutien aux énergies renouvelables, a souligné que le montant des charges de service public de l'énergie est étroitement corrèle au prix du marché de l'électricité. L'État s'engage effectivement à garantir un niveau de rémunération reposant sur un critère (le prix de marché de l'électricité) qu'il ne maîtrise pas. La Cour en conclut que « c'est l'État qui prend le risque de prix » et non le producteur d'énergie renouvelable (1941).

Le rapporteur partage cette analyse et déplore que les contrats signés ne prévoient aucune clause de revoyure permettant d'ajuster le niveau de soutien de l'État à l'évolution des cours du marché de l'étectricité. Depuis 2001, l'État s'engage à l'aveugle sur des montants aussi volatils qu'étevés. Cette situation ne saurait perdurer au regard du niveau des dépenses en cause.

#### h. Les coûts de soutien induits

Le déploiement des différentes énergies renouvelables (et pas seulement de l'éolien) modifie en profondeur l'architecture du système électrique français. Précédemment organisé autour de sites de production peu nombreux et pilotables, (les centrales nucléaires), celui-ci évolue vers une conception plus souple dans laquelle les sources de production décentralisées et intermittentes se multiplient (les énergies renouvelables). Ce changement est à l'œuvre et nécessite des amériagements importants liés, pour l'essentiel, à l'adaptation du réseau de transport et de distribution d'électricité.

S'agissant du réseau de transport, le président du directoire de RTE a indiqué récemment (42) qu'« ou total, les coûts d'adaptation du réseau de RTE au nouveau mix énergétique seront de 2,1 milliards d'eurns sur la période 2019-2022, dont 1,2 milliard pour l'évolien en mer. Les producteurs remboursemnt 300 millions d'eurns ; le reste sera répercuté sur les tarifs, donc sur les consommateurs, via le TURPE.»

Dans cet ensemble, la somme imputable à l'éolien en mer posé s'établit à 1,2 milliard d'euros (1830) et celle à l'éolien terrestre représente une part non déterminée des 300 millions d'euros (1840). Le rapporteur précise que ces sommes couvrent uniquement la période 2019-2022 et ne permettent pas d'établir le coût supporté avant 2019 ni celui supporté après 2022. Ces sommes sout donc appelées à croître à la faveur du développement éolien. Le coût du raccordement d'un parc éolien en mer s'établit ainsi à au moins 300/400 millions d'euros par parc (1851) et le projet de PPE prévoit au moins quatre parcs supplémentaires.

S'agissant du réseau de distribution, des coûts sont à la charge d'Enedis. Récemment, M. Antoine Jourdain, directeur technique de cette entreprise, a indiqué que « nous avons fait 4 millands d'euros d'investissements l'aunée dernière. La part du remanvelable était de 239 millions d'euros et nous pensons doubler cette somme pour passer à plus de 500 millions d'euros par am « (%).

Le réseau électrique français doit également être de plus en plus interconnecté au réseau électrique européen pour gérer notamment l'intermittence croissante de la production imputable aux énergies renouvelables ([87]): sept pays limitrophes sont aujourd'hui connectés au réseau national au moyen de 50 interconnexions ([88]). Les travaux correspondants représentent une charge annuelle estimée à 230 millions d'euros ([89]) pour RTE dont une part non déterminée est imputable au secteur éolien.

D'autres coûts indirects, plus ou moins importants doivent être mentionnés, sans pouvoir être chiffrés.

À court terme, plusieurs types de coûts sont identifiables :

- Le ministère des armées a par exemple développé un outil spécifique de modélisation (DEMPERE, DEMonstrateur de Perturbations des Éoliennes sur les Radars Électromagnétiques) pour mesurer la contrainte exercée par l'implantation d'éoliennes sur la performance des radars de la défense (1901).
- L'implantation d'éoliennes peut avoir un effet négatif sur l'activité économique de certains secteurs, notamment – pour l'éolien en mer – sur l'industrie de la pêche côtière (<sup>[94]</sup>).
- L'implantation d'écliennes est susceptible d'avoir un effet dépréciatif sur le marché immobilier local. Si des controverses existent sur le sujet, plusieurs arrêts rendus

colian est préquençant []
à l'avrèl quasi complet []
moint de 1/6 de tany

Envoyé en préfecture le 14/10/2021 Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

in also

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DEI

ID: 060-216006551-20210708-272021-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE vendeuil-caply

DATE DE CONVOCATION

01 Juillet 2021

DATE D'AFFICHAGE

01 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 Juillet à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur

MENARD Guillaume, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents :

M. LE CONTE Bernard, TILLIER Jean, VAN ACKER Marc,

EXERCICE 9 JOLY Benoît, PARIZE Jérôme, Mmes OLIVIER Brigitte,

OPERON Martine, CAZIER Anick.

PRESENTS 9 VOTANTS 9

> Formant la majorité des membres en exercice. Madame OPERON Martine a été élue Secrétaire.

# <u>OBJET</u>: DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN SUR LE TERRITOIRE ET ALENTOURS DE VENDEUIL-CAPLY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code de l'Environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu le document d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France établi par la DREAL en mai 2021, (cf extraits de document : page 5/13 à 8/13 cartes indices)

Considérant les précédentes délibérations (6 mars 2020, 8 juillet 2021) où l'assemblée a émis un avis défavorable à des demandes d'autorisations d'exploiter un parc éolien,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

CONFIRME un avis défavorable à tout développement éolien sur le secteur pour différentes raisons (saturation visuelle sur le secteur et dégradation du paysage, nuisances lumineuses nocturnes, enjeux économiques et financiers incertains, pas d'enjeux écologiques, menaces pour la biodiversité...)

S'OPPOSE à l'unanimité et dès à présent, à toute nouvelle demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien et toute extension de parc éolien situé dans un rayon géographique de 20 km.

Fait et délibéré en séance, A VENDEUIL-CAPLY, le 08 juillet 2021, Extrait certifié conforme,

M. MENARD Gullaume

Le Maire de Vendeuil-Caply MAIRIE DE PUITS LA VALLEE

1, Rue du Château. 60 480

Tél: 03.44.80.45.56 Fax: 03.44.46.82.51

Email: mairie, puits la vallee @orange, fr

Puits la Vallée, le 02 Février 2022

Mourrair / Revenuer

Mr GAUDEFROY Dominique, Maire

Α

Monsieur Le Commissaire-Enquêteur

Objet: Parc Eolien Oise 1

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous informe que mon avis est défavorable sur le projet clté en référence et cela compte tenu des conséquences sur l'environnement ; notre secteur étant particulièrement chargé d'éoliennes.

Je vous remercie de bien vouloir le consigner à l'enquête publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Le Maire

Dominique GAU

Département de l'Oise - Arrondissement de Clermont - Canton de Saint Just en Chaussee 
-Commune du Mesnil Saint Firmin-

Le Mesnil Saint Firmin, le : 04/02/2022

Monsieur Philippe GHEERAERT Maire de la Commune de Le Mesnil St Firmin

M. LEGLEYE Philippe Commissaire enquêteur Commune de Montreuil-sur-Brêche Rue de l'église 60840 Montreuil-Sur-Brêche

Objet : Avis enquête Publique Parc éolien du Bel-Hérault.

#### Monsieur,

Par la présente, je souhaite vous exposer la position de la commune de Le Mesnil Saint Firmin sur le sujet du développement éolien sur notre territoire.

En premier lieu, l'impact de ces installations nécessitent que leur implantation se fasse en concertation avec les habitants et les élus des territoires concernés, au 1<sup>er</sup> rang desquels les maires.

Aujourd'hui, les projets d'éoliennes peuvent être décidés et aboutir sans l'approbation des élus des zones d'implantation. Les maires peuvent ainsi se voir « imposer » des permis de construire pour ces structures.

Cette situation est d'autant plus problématique que le développement de l'éolien s'est réalisé de manière non coordonnée et non concertée ces dernières années. On assiste à des concentrations excessives d'éoliennes dans certaines parties de notre territoire proche (Breteuil/Ansauvilliers/Bonvillers/Royaucourt/Crèvecœur-le-Grand/Francastel/Grandvilliers...) au détriment de la qualité de vie des populations sans omettre l'impact sur le territoire de la Somme.

La prolifération des installations éoliennes se concentre en majorité dans les hauts-de-France entrainant progressivement la dévalorisation des paysages. Les retombées économiques pour les communes demeurent moindres en comparaison des désagréments supportés : pollution lumineuse et acoustique, impact sur le foncier, menaces pour la biodiversité.

Le conseil Municipal a d'ailleurs émis, en juillet 2020, un avis défavorable au projet éolien de Rocquencourt-Sérévillers pour ces motifs.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

GHEERAERT Philippe

Mo cuti here set water ther per mil à l'adith indylié tre 1005 preficulation of 3 mostops depore - participation argumente de 44 paps - 12 preces en Annerse posi offim ma 1. W opposition as proper de bet therener Mathalie Leurent 6360 Calhoux Pour fouris tri l'en d'élèbliste, las la mine occasion Perta de Wohe independence Energetique. Fr. de Jorno, 10/0/29 de machine son ces 3 commence. P. Markai 10/0c/20er Avis tout à fait régalif sur l'ajout d'évolienne, Ble baudus 10/02/2022 - cattabanden 5º es derivere permanence du Congrisime enquêteur le femen 10 Fevera 2022 de 16 hoo 19 hoo + 6 observations/Registre ph. casce/a &

Le Jandi do Forsin 2022	à 19 heures
Le délai d'enquête étant expiré,	
je, soussigné(e), M Philippo Lescey	E COYPISSAINE ENQUÊTEUR
	sposition du public pendant 33 jours consécutifs,
du Sameiti 8 Janeier 202	2 au Januar 10 Februar 222
	à heures
	à heures
	neures
Les observations ont été consignées au registre par	personnes (pages n°s L à 3 ).
/_	
En outre, j'ai reçu	u notes écrites qui sont annexées au présent registre :
En outre, j'ai reçu Ho Feers ou	u notes écrites qui sont annexées au présent registre : e M. ကြော်စုံးမှ နော်လူငန်း
	u notes écrites qui sont annexées au présent registre : e M. ကြော်စြေး ဧ နော်လူင်ခေါ်
1. – Lettre en date du Mo Feorg 22 d	eM. Ambane ANQUET
1. – Lettre en date du Mo Feorg 22 d	e M. Bernond LE CONTE
1 Lettre en date du No Feure 22 de de 2 Lettre en date du No Feure 22 de	eM. Bernord LE CONTE
1 Lettre en date du Mo Feure 22 de de 3 Lettre en date du OL Feure 22 de	eM. Bernord LE CONTE
1 Lettre en date du No Feure 22 de de Poiss - Ld-VACCEE	eM. Bernord LE CONTE
1 Lettre en date du No Feure 22 de de Poiss - Ld-VACCEE	eM. Bernord LE CONTE
1 Lettre en date du No Feure 22 de de Poiss - Ld-VACCEE	eM. Bernord LE CONTE
1 Lettre en date du Mo Feure 26 de la	eM. Bernord LE CONTE
1 Lettre en date du Mo Feure 26 de la	eM. Bernord LE CONTE  eM. Bernord LE CONTE  eM. Down for Shull FROY Morne  eM. Philippe THEGRAENT Morne of

signature PS. Lesticy's